

le vendredi 26 avril 2002

10 heures

Prière.

M. Cosman fait une déclaration en souvenir de plusieurs élèves du Massachusetts qui ont perdu la vie dans un tragique accident d'autocar près de Sussex il y a un an. M. S. Graham se joint à M. Cosman à cet égard.

---

Le président accueille à l'Assemblée le très hon. lord Williams de Mostyn, c.r., leader à la Chambre des lords et lord garde du sceau privé.

---

Pendant les questions orales, le président rappelle le chef de l'opposition à l'ordre et indique qu'il est inconvenant de mentionner la présence ou l'absence d'autres parlementaires à la Chambre.

---

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, au nom de l'hon. M. Mesheau, ministre des Finances, remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

le 26 avril 2002

La lieutenant-gouverneure a pris connaissance des projets de loi intitulés *Loi spéciale de 2002 portant affectation de crédits* et *Loi spéciale de 2002 portant affectation de crédits (2)*, qu'elle transmet et recommande à la Chambre.

La lieutenant-gouverneure,  
(signature)  
Marilyn Trenholme Counsell

---

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Green, au nom de l'hon. M. Mesheau :

36, *Loi spéciale de 2002 portant affectation de crédits* ;  
37, *Loi spéciale de 2002 portant affectation de crédits (2)*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

---

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, au nom de l'hon. M. Mesheau, ministre des Finances, remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

le 26 avril 2002

La lieutenant-gouverneure a pris connaissance des projets de loi intitulés *Loi spéciale de 2002 portant affectation de crédits (3)* et *Loi spéciale de 2002 portant affectation de crédits (4)*, qu'elle transmet et recommande à la Chambre.

La lieutenant-gouverneure,  
(signature)  
Marilyn Trenholme Counsell

---

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Green, au nom de l'hon. M. Mesheau :

38, *Loi spéciale de 2002 portant affectation de crédits (3)* ;  
39, *Loi spéciale de 2002 portant affectation de crédits (4)*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

---

L'hon. M. Green annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre se forme en Comité des subsides pour étudier les prévisions budgétaires du ministère de la Santé et du Mieux-être.

---

Est lu une deuxième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

26, *Loi constituant en corporation SG Hambros Trust Company (Canada) Inc.*

Conformément à l'article 121 du Règlement, le président ordonne que le projet de loi d'intérêt privé 26 soit lu une troisième fois sur-le-champ.

---

Est lu une troisième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

*26, Loi constituant en corporation SG Hambros Trust Company (Canada) Inc.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

---

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, se forme en Comité des subsides sous la présidence de M. Bernard.

Il est unanimement convenu de continuer de siéger après l'heure de la pause du midi et de lever la séance à 15 h.

Le président suspend la séance à 11 h 28.

*11 h 40*

La séance reprend sous la présidence de M. Bernard.

Après un certain laps de temps, M. Ashfield prend le fauteuil.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil. Le président du comité, M. Ashfield, demande au président de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et fait rapport que le comité a accompli une partie du travail au sujet des questions dont il a été saisi et demande à siéger de nouveau.

Le président de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

---

La séance est levée à 15 h.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 76 (25 avril 2002).